

Pôle Proximité Citoyenneté  
Direction Quotidienneté Citoyenneté  
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_264**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

**50 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**EXONÉRATION DE REDEVANCE POUR "LE CARROUSEL DE CHERBOURG"**  
**DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES RUES PIÉTONNES**

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Le montant de cette redevance prend en compte les avantages procurés au titulaire de l'autorisation. Pour Cherbourg-en-Cotentin, depuis le 1er janvier 2023, les tarifs résultent de la délibération N°DEL2022\_358 du 14 décembre 2022.

S'agissant du manège « Le Carrousel de Cherbourg », installé place de Gaulle suite à une mise en concurrence pour une durée de 5 ans jusqu'au 15 février 2025, le tarif est le suivant :

<b>Autres occupations du domaine public pour activités commerciales</b>	
Emprise réelle au sol sur une voie publique (voie piétonne) le m <sup>2</sup> / jour	0,25 €

étant précisé que la superficie totale est de 65 m<sup>2</sup> y compris la caisse et le stand sucré, que la redevance comprend la fourniture d'eau et d'électricité et que la facturation se fait à terme échu.

Dans le cadre des travaux de rénovation des rues piétonnes, qui vont impacter la place de Gaulle à compter du 4 septembre 2023 jusqu'à fin février 2024 sauf aléas, « Le Carrousel de Cherbourg » est contraint de quitter son emplacement place de Gaulle. Un accord a pu être trouvé entre la municipalité et le propriétaire du manège, à savoir la société BEACH PAR AVENTURE représentée par son gérant Monsieur Dov GONTHIER, pour un déplacement temporaire vers la place Jacques Hébert, le temps nécessaire aux travaux.

Afin de tenir compte du préjudice subi par ce déplacement d'une durée d'environ 6 mois (démontage et remontage place Hébert puis démontage et remontage place de Gaulle, perte de recettes potentielles) et de l'intérêt de maintenir cette activité pour l'attractivité de la commune, il est proposé d'exonérer « Le Carrousel de Cherbourg » de redevance d'occupation du domaine public le temps de son implantation place Hébert.

Il est précisé que le montant de l'exonération serait :

- pour l'année 2023 (du 4 septembre au 31 décembre inclus) de 1 933,75 €,
- pour l'année 2024 (du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2024 inclus, sauf aléas de chantier et augmentation tarifaire pour 2024) de 975 €.

Aussi, afin de tenir compte de cette situation, le conseil municipal est invité à exonérer « Le Carrousel de Cherbourg » de redevance d'occupation du domaine public pour son installation place Hébert, le temps nécessaire aux travaux de rénovation des rues piétonnes place de Gaulle, à savoir du 4 septembre 2023 au 29 février 2024 (sauf aléas de chantier).

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>22h42</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
Pour : <b>54</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 27 septembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023\_264-DE